

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Ouellet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ea544ea4d649292c2038a0d0>

Date d'obtention : 2022-10-03 12:45:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle doit être utilisée intégralement. Elle doit être utilisée avec les personnes concernées et non les parents. Elle doit être utilisée avec des situations qui se passe à l'école et non à l'extérieur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me guider dans mes interventions et m'aider à accompagner les personnes dans les situations de Sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas juger les actes posés par le jeune,